



CONSEIL MUNICIPAL
CE 4 juin 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue au à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 4 juin 2013 à 19h00.

Présents :	M.	Gilbert Rivard	Maire
	M.	Éric Savard	Conseiller no.4
	M.	Denis Labbé	Conseiller no.5
	Mme.	Danielle Matte	Conseillère no.6
Absents :	Mme.	Monique Baril	Conseillère no.2
	M.	Jean-Pierre Julien	Conseiller no.3

Monsieur Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, le président déclare l'ouverture de la séance à 19h05.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 123-2013

Sur proposition de monsieur le conseiller Éric Savard appuyé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI, le 4 juin 2013 – 19h00
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Séance régulière du 7 mai 2013
- 3.2 Séance extraordinaire du 14 mai 2013

4. Addendum à la résolution 59-2013 (5 mars 2013)

5. CORRESPONDANCE

- 5.1 Demande Amis campeurs - autorisation signature pour permis d'alcool
- 5.2 Fête de la St-Jean-Baptiste – autorisation signature pour permis d'alcool et autorisation pour course de boîte à savon
- 5.3 Journées de la culture - résolution

6. FINANCES

- 6.1 Approbation de la liste des comptes de mai 2013
- 6.2 Approbation pour paiement décompte #1 – Galarneau entrepreneur général inc.
- 6.3 Approbation pour paiement décompte #5 – Construction Claude Poitras inc.
- 6.4 Rapport budgétaire au 31 mai 2013 – situation actuelle
- 6.5 Autorisation de signature des effets bancaires et Clic sécur

7. AFFAIRES COURANTES

- 7.1 Annexion partie de Rapide-Danseur
- 7.2 Projet d'organigramme - information

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Adjudication CML entrepreneur : projet conduite d'eau Chemin du Lac
- 8.2 Programmation TECQ 2010-2013 -
- 8.3 Nivelage des chemins en gravier - Adjudication

9. POLITIQUE ET RÈGLEMENT

- 9.1 Autorisation pour un abri chapiteau
- 9.2 Avis de motion - dérogations mineures
- 9.3 Programme « Municipalité amie des aînés » (MADA) et Politique familiale territoriale

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 124-2013

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2013

Les conseillers (ères) de la municipalité ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Danielle Matte, appuyé par monsieur le conseiller Denis Labbé, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance 7 mai 2013 et d'apporter une correction à la résolution 107-2013 comme suit :

Proposé par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par madame la conseillère Danielle Matte, et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. En enlevant la somme de 42\$ à la facture de la Brigade des Incendies ***pour Alarme du 86 rue Principale.***

Rés. 125-2013

3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2013.

Les conseillers (ères) de la municipalité ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur Denis Labbé, appuyé par madame la conseillère Danielle Matte, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 mai 2013.

Rés. 126-2013

4. ADDENDUM À LA RÉOLUTION 59-2013 (5 MARS 2013)

Proposé par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Éric Savard d'apporter la correction à la résolution 59-2013 et le texte de la résolution devrait être libellé comme suit :

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'embauche du directeur de la Brigade des Incendies et conditionnel à la formation de ~~pompier~~ ***officier non urbain.***

QUE le conseil procède à l'embauche de Monsieur Joël Trudel à titre de Chef de la Brigade des pompiers de la Ville de Duparquet, **conditionnellement à ce qu'il suive la formation d'officier non urbain et ce dernier a un délai de 48 mois pour prendre cette formation.** De plus, le conseil lui accorde les pouvoirs et responsabilités décrites dans le règlement 03-2011 créant un Service de Sécurité incendie (SSI).

5. CORRESPONDANCE

Rés.127-2013

5.1 DEMANDE AMIS CAMPEURS – AUTORISATION SIGNATURE POUR PERMIS D'ALCOOL

ATTENDU QUE un rassemblement des Amis-campeurs se tiendra dans la Ville de Duparquet les 19-20-21 juillet 2013 et que le terrain adjacent au Centre des Loisirs a été mis à la disposition de ce groupe;

ATTENDU QUE les Amis-campeurs ont loué le Centre des Loisirs à compter du vendredi 19 juillet à midi jusqu'au dimanche 21 juillet 2013 à midi;

ATTENDU QUE ces derniers souhaitent demander un permis pour servir l'alcool dans le cadre des activités qu'ils tiendront au Centre des Loisirs;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Danielle Matte, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, et résolu unanimement que la directrice générale Lise Boucher soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet, la demande du permis pour servir l'alcool pendant la fin de semaine de ces activités.

Rés.128-2013

5.2 FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – AUTORISATION SIGNATURE POUR PERMIS D'ALCOOL ET AUTORISATION POUR COURSE DE BOÎTE À SAVON

ATTENDU QU'une activité pour célébrer la St-Jean-Baptiste se tiendra le 23 juin 2013 à Duparquet;

ATTENDU QU'il est prévu au programme d'organiser une course de boîte à savon sur la rue Duparquet qui serait fermée à la circulation automobile entre 14h00 et 17h00, de même qu'un souper et une soirée au Centre des Loisirs;

ATTENDU QUE les organisateurs de cette fête souhaitent demander un permis pour servir de l'alcool dans le cadre des activités qui se tiendront au Centre des Loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Matte, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et adopté unanimement que la course de boîte à savon se tienne sur la rue Duparquet et que la directrice générale Lise Boucher soit autorisée à aviser la Sûreté du Québec des détails entourant cette activité pour demander une surveillance policière accrue. De plus, que la directrice générale Lise Boucher soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet, la demande de permis pour servir l'alcool au Centre des Loisirs le 23 juin 2013.

Rés.129-2013

5.3 JOURNÉES DE LA CULTURE – RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Duparquet et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une

multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand succès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de la démocratisation culturelle;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation unanime du conseil municipal :

QUE la Ville de Duparquet, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture*, le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture. Cette année, les *Journées de la culture* seront les 27-28 et 29 septembre 2013.

6. FINANCES

Rés.130-2013

6.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MAI 2013

Proposé par madame la conseillère Danielle Matte et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

COMPTES À PAYER EN MAI 2013

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Abinord Itée	Pièces	18,17 \$
Aréo-Feu	Équipements Pompiers	15 126,43 \$
Alain Gagné	Tracteur / Caserne	1 103,76 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	106,35 \$
Bureau Concept	Équipements	427,99 \$
CIA Informatique	Disque dur /Technicien	1 257,83 \$
Club de l'âge d'or de Duparquet	Souper du 25 mai	0,00 \$
Déneigement Tony Bouchard	Dégel de tuyau	396,66 \$
Garage Martin Macameau	Essence	127,19 \$
Garage Martin Macameau	Essence	127,50 \$
Garage Martin Macameau	Essence	173,49 \$
Garage Martin Macameau	Pièces	12,17 \$
Garage Martin Macameau	Souper municipalité	187,09 \$
Groupe Conseil Trame	Suivi	640,92 \$
General Chemical	Alum	2 249,34 \$
Groupe CCL	Enveloppe	153,34 \$
Hydro Québec	Luminaire	165,56 \$
Les Entreprises J.L.R.	Contract cueillette	2 342,74 \$
Les industrie Blais	Pompe	1 298,65 \$
Les Entreprises Combinées	Technicien/Installation	451,85 \$
Les Entreprises Combinées	Problème téléphone	86,23 \$
Les Entreprise Électrique R.R	Sinistre	172,46 \$
Les Entreprise Combinées	Technicien / Installation	571,43 \$
Location Équipement	Vidange	459,90 \$
Larouche Bureautique	Photocopieur	177,87 \$

LetarteClaude	Vérification Bonbonne	28,00 \$
Letarte Denise	Badge / Pompier	215,23 \$
Marcel Baril	Pièces	160,74 \$
Produit Pétrolier Harricana	Diesel	506,98 \$
Quincaillerie Palmarolle	Ciment	10,68 \$
Quincaillerie Palmarolle	Cadenas	36,17 \$
Quincaillerie Palmarolle	Collier / tuyau	74,90 \$
Raymond Bérubé	Contrat Neige	2 736,40 \$
Raymond Bérubé	Contrat Neige	4 886,44 \$
Raymond Bérubé	Contrat Neige	1 767,74 \$
Raymond Bérubé	Fossé	413,91 \$
Raymond Bérubé	Calvet	131,16 \$
Raymond Bérubé	Sinistre	21 792,49 \$
Ressource Naturelle	Avis de mutation	28,00 \$
Sécurité Publique	Police	18 140,00 \$
Socan	Licence	47,08 \$
Ville de La Sarre	Pagette	30,46 \$
		78 841,30 \$

Rés. 131-2013

6.2 APPROBATION POUR PAIEMENT DÉCOMPTE #1 – GALARNEAU ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.

ATTENDU QUE l'exécution des travaux par Galarneau entrepreneur général inc. sur le projet *Développement Est – chemin du Moulin* est en bonne voie d'avancement;

ATTENDU QUE le décompte progressif #1 de l'entrepreneur est dûment approuvé par le professionnel surveillant des travaux Monsieur Paul Labrecque, ing. de CIMA.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard d'approuver le montant à payer de 216 100,08 \$ à Galarneau entrepreneur général inc.

Rés. 132-2013

6.3 APPROBATION POUR PAIEMENT DÉCOMPTE #5 – CONSTRUCTION CLAUDE POITRAS INC.

ATTENDU QUE l'exécution des travaux de la *Rénovation et agrandissement de l'Hôtel de ville de Duparquet* par l'entrepreneur Construction Claude Poitras inc.;

ATTENDU QUE le décompte progressif #05 est dûment approuvé par le professionnel Serge Gauthier, architecte chez TRAME;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement d'approuver le montant à payer de 21 057,67\$ à l'entrepreneur Construction Claude Poitras inc.

6.4 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2013 – SITUATION ACTUELLE

Monsieur le maire Gilbert Rivard informe le conseil de la situation financière actuelle. En date du 31 mai 2013, les opérations régulières de la Ville dépassent les prévisions du budget initial. Le suivi budgétaire se fera très serré au cours des prochaines périodes afin de maintenir l'objectif de l'équilibre budgétaire.

6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET DE CLIC SÉCUR

CONSIDÉRANT l'embauche d'une nouvelle directrice générale en l'occurrence Lise Boucher qui est en fonction depuis le 21 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement, d'autoriser madame Lise Boucher à signer les effets bancaires sur le compte de la Ville de Duparquet #623569 à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne marche des affaires.

En sus, il est spécifié que deux signatures sont autorisées pour tous les paiements par chèque soit celle de madame Lise Boucher et celle de monsieur le maire Gilbert Rivard. De ce fait, il sera retiré l'autorisation de signature de Madame Jasmine Therrien.

Toujours à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, madame Lise Boucher est nommée administratrice principale de l'accès internet « Accès D Affaires ».

De plus, Lise Boucher est autorisée, au nom de la Ville de Duparquet, à s'authentifier au moyen de clicSÉCUR, le service d'authentification du gouvernement du Québec qui est destiné aux entreprises et qui leur permet d'utiliser les services en lignes offerts par des ministères et organismes participant à clicSÉCUR.

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 ANNEXION PARTIE DE RAPIDE-DANSEUR

Monsieur le maire Gilbert Rivard informe les membres du conseil que le conseil municipal de Rapide-Danseur, lors de sa séance régulière du 6 mai 2013, s'est prononcé unanimement contre le règlement de fusion d'une partie du territoire de Rapide-Danseur à la Ville de Duparquet. La municipalité de Rapide-Danseur a fait part de sa décision par courrier spécial adressé à monsieur le maire Gilbert Rivard. De ce fait, le dossier suivra son cours auprès du Ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

7.2 PROJET D'ORGANIGRAMME – INFORMATION

Monsieur le maire Gilbert Rivard dépose un projet d'organigramme représentant le schéma des liens fonctionnels et hiérarchiques à la Ville de Duparquet. À cet égard, les membres du conseil se sont dits en accord sur les principes de ce projet. Copie du projet d'organigramme fait partie intégrante du présent procès-verbal.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ADJUDICATION CML ENTREPRENEUR : PROJET CONDUITE D'EAU CHEMIN DU LAC

ATTENDU QUE le projet consiste à l'installation de 1260 mètres linéaires d'aqueduc le long du chemin du Lac, de raccorder cette conduite principale à l'intersection du chemin du camping et du Chemin Massicotte et finalement de raccorder le réseau d'aqueduc menant au Chemin du camping à ses réservoirs principaux situés sous le bâtiment de l'Hôtel de ville sis au 86 rue Principale;

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a procédé à des appels d'offres publics qui ont clôturé le 29 août 2012 à 16h00;

ATTENDU QUE la Ville a reçu les soumissions de cinq entrepreneurs généraux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse conforme est celle de CML entrepreneur général inc. de Val d'Or au montant de 219 653,73 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le cautionnement de soumission de CML entrepreneur général inc. est valide jusqu'au 27 juillet 2013;

ATTENDU QUE le financement de ce projet est prévu dans la programmation des travaux dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013); la Ville de Duparquet attend la confirmation officielle de l'acceptation de la programmation au cours des prochains jours;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement d'accorder le contrat des travaux de la conduite d'eau sur le chemin du Lac à CML entrepreneur général inc de Val d'Or au montant de 219 653,73\$ incluant les taxes applicables; le tout conditionnellement à l'acceptation officielle de ce projet dans le cadre du Programme TECQ 2010-2013;

QUE la directrice générale Lise Boucher soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet tous les documents nécessaires pour donner force légale à l'exécution du contrat.

Rés.135-2013

8.2 PROGRAMMATION TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet désire apporter un changement à la programmation TECQ 2010-2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et adopté unanimement d'abroger au plan d'intervention le segment CD-70 décrit comme étant la réfection de l'égout domestique entre rue Duparquet et avenue St-Albert.

À la place du tronçon qui est abrogé, la Ville ajoute au plan d'intervention le remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Desmarais. Dans le cadre de ces travaux, il serait prévu la réfection du chemin seulement vis-à-vis l'aqueduc à remplacer qui se trouve dans l'accotement; de plus, il faudra enlever le trottoir qui est très endommagé et construire seulement une bordure à l'intérieur des poteaux afin qu'ils ne soient plus dans le chemin et de mettre du gazon où il y avait le trottoir existant.

Rés. 136-2013 Rés. 137-2013

8.3 NIVELAGE DES CHEMINS EN GRAVIER - ADJUDICATION

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet reconnaît l'importance d'entretenir les chemins dont la surface est en gravier pendant la période estivale;

ATTENDU QU'UN appel de propositions sur invitation a été adressée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par madame la conseillère Danielle Matte, et résolu unanimement :

QUE l'entrepreneur Alain Gagné est retenu pour le nivelage des chemins de gravier suivants : Chemin du Moulin, Chemin Gamache, Chemin du Camping et Chemin Massicotte.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par madame la conseillère Danielle Matte et résolu unanimement :

QUE l'entrepreneur Jean-Guy Roy est retenu pour le nivelage des chemins de gravier suivants : Chemin Mercier, Chemin Baril, Chemin Wettring et Chemin Aubé.

9. POLITIQUE ET RÉGLEMENT

9.1 AUTORISATION POUR ABRI CHAPITEAU

Rés. 138-2013

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs souhaite installer un abri chapiteau pour ses activités pendant la période estivale jusqu'au 15 septembre 2013, à l'adresse du 79 rue Principale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par madame la conseillère Danielle Matte et résolu unanimement d'autoriser l'installation de l'abri chapiteau à compter de ce jour et ce, jusqu'au 15 septembre 2013.

9.2 AVIS DE MOTION - DÉROGATIONS MINEURES

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Labbé donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement concernant les dérogations mineures.

9.3 PROGRAMME « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » (MADA) ET POLITIQUE FAMILIALE TERRITORIALE

Rés. 139-2013

Considérant que la MRC d'Abitibi-Ouest veut se doter d'une politique des aînés et son plan d'action et souhaite réaliser la démarche municipalité amie des aînés (MADA);

Considérant que la Ville de Duparquet désire améliorer les conditions de vie et inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté;

Considérant l'importance que la Ville de Duparquet accorde au développement d'une culture d'inclusion sociale, quel que soit l'Âge, celle-ci élabore des politiques, des services et des structures qui touchent ses environnements bâtis et sociaux afin de soutenir les aînés selon le vieillissement actif proposé par l'Organisation mondiale de la santé.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Danielle Matte, appuyé de monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement :

QUE la ville de Duparquet veut adhérer à la démarche MADA entreprise par la MRC d'Abitibi-Ouest;

QUE le conseil municipal a créé un poste des familiales et des aînés au sein du conseil pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité;

QUE le conseil municipal désigne monsieur le maire Gilbert Rivard, responsable des questions liées à la famille et du dossier des aînés.

10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

- L'entretien mécanique de la pépinière nécessite une commande des pièces;
- La mise en vente des terrains sur le Chemin du Boisé;
- La mise à jour du site Web de la Ville de Duparquet;
- Invitation des firmes professionnelles pour la conception des infrastructures du projet de nouvelle rue de la Caserne;
- Avancement des travaux du Comité des loisirs au futur local d'entraînement (gym);
- Activités de la fête de la St-Jean-Baptiste;
- Les citoyens sinistrés par la récente crue des eaux du lac Duparquet se relèvent de l'événement.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne souligne le fait que la Ville a procédé au ramassage des tas de sable;
- Tonte des pelouses sur les terrains de la Ville;
- Événement des Amis campeurs les 19-20-21 juillet 2013;
- Boîte pour récupération des batteries.

Rés.140-2013

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h51.